

Ecrit par le 3 juillet 2024

Qui peut bénéficier des 50€ du Pass' sport ?



L'État met en place le Pass' sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

Le Pass' sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50€ par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Ecrit par le 3 juillet 2024

Qui est concerné ?

Le Pass' sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3M de familles éligibles au Pass' sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass' sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Où l'utiliser ?

Le Pass' sport pourra être utilisé :

- auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;
- dans les Quartiers prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

[Découvrez le dossier du Pass'Sport.](#) Plus d'informations, [cliquez ici.](#)

Ecrit par le 3 juillet 2024



1jeune1solution.gouv.fr



Vous avez entre 6 et 18 ans
et vous voulez faire du sport
à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €**
pour vous inscrire dans un club
grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent
l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant
handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

L.M.

Le guide de vos activités en famille par Vaucluse Provence attractivité

Ecrit par le 3 juillet 2024



Découvrez le nouveau guide dédié aux vacances en famille en Vaucluse ! Avec les enfants, le Vaucluse se visite autrement... On grimpe aux arbres, on joue dans l'eau et on se balade avec les ânes.

Par mauvais temps, on découvre les parcs de jeux en intérieur, le trampoline et le bowling. Ce guide famille réalisé par l'agence départementale Vaucluse Provence Attractivité en concertation avec les Offices du Tourisme, est consultable sur la page « préparer votre séjour » : <https://www.provenceguide.com/.../avec.../offres-8-1.html>.

« Quelle que soit la saison, le Vaucluse vous ouvre les bras pour des plaisirs chamarrés en famille. Découverte des sites naturels, activités de plein air ou en salle, adresses gourmandes et visites du patrimoine historique... ce guide entraîne petits et grands aux quatre coins du département, selon les aspirations du moment, pour un séjour haut en couleur. »

L.M.

Ecrit par le 3 juillet 2024

Marcher dans les arbres au Mont Serein

Ca y est, les enfants -principalement de moins de 1,20m- possèdent leur propre parcours accrobranche dans les arbres au Mont Serein. Un cheminement ludique et itinérant combinant de grimper et de se déplacer d'arbre en arbre en suivant un parcours sécurisé.

Dans le détail

Neuf postes en bois supportés par les arbres ont été installés, reliés par des cabanes ludiques pour créer une ambiance féérique. Ces structures permettent aux enfants de cheminer en hauteur, de façon plus ou moins acrobatique, pour pratiquer la liane glissante, le filet araignée, le pas de géant, et s'adonner au plaisir de la glissade dans des troncs d'arbres. Pour la sécurité, une ligne de vie continue garantit aux enfants d'avancer sur le parcours sans risque qu'ils décrochent leur mousqueton. 11€ l'entrée.

Penser à tous

Ce nouvel équipement vient compléter l'activité déjà existante destinée aux enfants de plus d'1,20m. En effet, la station du mont Serein est équipée depuis plus de 10 ans d'un parcours forestier (*accrobranche**). En 2020, le parcours a été déplacé afin de répondre aux besoins sanitaires des arbres et pour permettre, à moyen terme, de développer l'activité.

Les infos pratiques

Les activités touristiques décrites se trouvent à proximité du Chalet d'accueil. Station du Mont Serein à Beaumont-du-Ventoux. Ouvert 7j/7 à partir de 10h30. Activités et tarifs [ici](#). 04 90 63 42 02. Coordonnées GPS. Latitude 44.183327262140224. Longitude 5.2626389265060425

En savoir plus

Le coût de l'équipement est d'un peu plus de 34 000€ entièrement financé par la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin). En 2020, celle-ci a engagé un programme triennal d'investissements tournés vers la transition, avec un objectif de soutien à un développement touristique responsable et durable toutes saisons. Près de 1,8M€HT y sera consacré entre 2021 et 2023, avec le soutien financier acquis de l'État, de la Région et du Département.

M.H.